

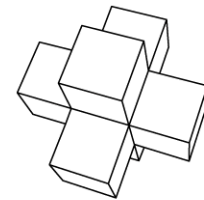
Une Suisse
en mouvement

–

Une Suisse
qui gagne

**Consolider,
moderniser,
développer**

**Pour une armée crédible
et performante**



Papier de position du PRD Suisse
16 juillet 2007

La Suisse de l'intelligence
La Suisse de la croissance
La Suisse de l'équilibre
La Suisse de l'ouverture

www.prd.ch

PRD

Les Radicaux.

Table des matières

I	Le cadre	3
1.	Introduction	3
2.	Liberté en sécurité	5
3.	Politique de sécurité: un défi pour la Suisse	5
II	Les exigences du PRD	9
1.	Consolider l'armée à court terme	9
2.	Moderniser l'armée à moyen terme	16
3.	Continuer à développer l'armée sur le long terme	21
III	Conclusions	25

I Le cadre

1. Introduction

Contexte

La politique de sécurité suisse en général et l'armée en particulier ont traversé une phase de réforme intensive au cours des dernières années. Avec son rapport sur la politique de sécurité 2000 (RAPOLSEC 2000), le Conseil fédéral a défini en 1999 le cadre conceptuel de l'organisation de la future politique suisse de sécurité. Ce rapport, placé sous le mot d'ordre « sécurité par la coopération », prévoyait de passer d'une défense nationale autonome à une politique de sécurité basée sur la coopération intérieure et extérieure. La stratégie de coopération s'est concrétisée dans le cadre de la réforme Armée XXI et par le oui à la loi sur l'armée soumise au peuple lors des votations du 18 mai 2003.

Les décisions prises par le Conseil fédéral le 11 mai 2005 et les incidences qu'elles ont eues en termes de nouvelles affectations

des moyens dans le domaine de la défense ont contribué à créer une certaine insécurité et ont suscité des critiques. Les discussions concernant le développement sur la période 2008/2011 illustrent la nécessité d'instaurer un dialogue accru dans le domaine de la politique de sécurité et de défense.

Contenu du papier de position

Dans ce contexte, le PRD souhaite apporter une contribution critique constructive au travers de ce papier de position. Nous nous concentrerons essentiellement sur l'armée et sur sa réforme. Les autres outils de la politique de sécurité, tels que la politique extérieure, la protection de la population ou la police ne seront abordés qu'à la marge. Ceci ne doit toutefois pas être interprété comme une volonté de limiter la question de la politique de sécurité à ses aspects militaires. Cette restriction fait davantage suite à des réflexions pratiques. Ainsi l'armée n'est-elle qu'un instrument –fût-

il très important- d'une politique de sécurité comprise dans sa globalité : ce papier de position se concentre sur cet instrument particulier.

Processus d'adaptation progressif

L'armée suisse s'est, des décennies durant, focalisée sur la défense contre une menace militaire clairement définie. La donne a changé au cours des dernières années. L'armée doit aujourd'hui assumer diverses missions de sécurité et de défense et s'adapter à des conditions-cadres dont les contours fluctuent. Vue dans une perspective historique, l'actuelle réforme de l'armée apparaît comme un processus qui a un caractère révolutionnaire: les missions de l'armée ont été revues, les effectifs ont été réduits des deux tiers, les unités et les structures de commandements ont été changées etc.

Dans ce contexte, on comprend que l'adaptation de l'armée à ces nouvelles conditions-cadres doit se faire pas à pas. Le premier

pas doit aller dans le sens de la consolidation d'Armée XXI. Cette priorité dépend de la volonté politique des personnes associées à sa mise en œuvre et de la capacité des cantons à financer les politiques engagées pour la protection de la population en cas de catastrophes. A moyen terme, l'armée doit être modernisée, notamment en ce qui concerne l'amélioration de son délai de réaction et de sa capacité à résister. A plus long terme, il convient de continuer à développer l'armée. Ceci passe par le développement des forces de frappe ainsi que par une coopération accrue dans les domaines de la sécurité et de la défense.

Ce papier est structuré dans cette logique de processus d'adaptation progressif. Il faut insister sur le fait que les transitions entre consolidation, modernisation et développement se font graduellement.

2. Liberté en sécurité

La sécurité fait partie des conditions nécessaires pour pouvoir vivre libre et garantir un cadre de vie de qualité et une économie prospère.

L'Etat ne peut fonctionner dans un climat d'insécurité. Il lui incombe donc toujours et encore, au nom des missions principales qui sont les siennes, de garantir la sécurité.

La sécurité est assurée dans le respect des principes de liberté, de démocratie, des droits fondamentaux et des principes de l'Etat de droit.

La sécurité n'est pas un but en soi, mais un moyen de garantir la liberté. Les mesures de sécurité doivent en conséquence respecter le principe de proportionnalité et ne pas trop empiéter sur les libertés individuelles.

3. Politique de sécurité: un défi pour la Suisse

Changement de paradigme en matière de politique de sécurité

Jusqu'à la fin des années 1980, on empêchait la guerre par la dissuasion. Cette dernière a été l'élément central de la politique de sécurité suisse. L'armée se concentrait sur la défense autonome du territoire national contre une menace militaire clairement circonscrite. La fin du conflit entre les blocs de l'Est et de l'Ouest, l'agrandissement de l'Union européenne et l'avènement de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont contribué à faire changer fondamentalement les conditions-cadres de la politique de sécurité pour la Suisse (fin de l'opposition entre les blocs de l'Est et de l'Ouest, agrandissement de l'espace de sécurité, changement du spectre des risques qui nous menacent).

Changement du spectre des risques qui nous menacent

La probabilité d'avoir à faire face à des formes classiques de violence ne cesse de diminuer en Europe. La Suisse n'a quasiment plus à craindre une quelconque menace émanant d'un ennemi conventionnel, doté d'une organisation militaire. Les nouveaux dangers auxquels la Suisse est exposée sont plus souvent anonymes et imprévisibles. Il s'agit de phénomènes transnationaux qui ne sont pas liés à des Etats (criminalité organisée, prolifération des armes de destructions massives, pénurie de matières premières, terrorisme etc.).

Frontières géographiques

Le fait que certaines régions en crise soient éloignées de nous dans l'espace ne nous protège plus. Les conflits qui se déclarent en dehors de l'Europe peuvent avoir des répercussions négatives sur la Suisse (terrorisme,

commerce d'armes, de drogue ou d'êtres humains, migration, situation de pénurie etc.).

Une complexité croissante

Les menaces actuelles sont plus complexes, moins visibles et moins prévisibles. Souvent, ces menaces ne sont pas liées à un territoire ; elles sont déterritorialisées. Les aspects sécuritaires intérieurs et extérieurs, mais aussi civils et militaires, ne peuvent plus être envisagés indépendamment les uns des autres, c'est-à-dire qu'il est de plus en plus difficile de séparer clairement ce qui a rapport à la sécurité intérieure ou à la sécurité extérieure. Les menaces modernes ne sont pas dirigées contre le territoire d'un Etat, mais davantage contre la société qui la compose, son économie ainsi que ses infrastructures dans le domaine de l'informatique, de la communication et des infrastructures de transports (rail ; routes ; espace aérien)

Conjugaison des forces

Pour faire face à ces nouvelles menaces, les Etats doivent conjuguer leurs forces et leurs coopérations dans le cadre d'une stratégie globale de prévention et de stabilisation. Ceci sous-entend une coopération intérieure et extérieure ainsi que la mise en commun des moyens civils et militaires.

Priorités en matière de politique de sécurité et de défense

Compte tenu du spectre des risques que l'on vient de décrire, les priorités en matière de politique de sécurité et de défense ont changé: tout d'abord, le volume des dépenses engagées pour la protection de l'espace, des infrastructures et des personnes augmente à l'intérieur du pays. Ensuite, l'engagement international (civil et militaire) en faveur de la stabilisation est de plus en plus important. Ces engagements ne contribuent pas seulement à renforcer les structures de sécurité internationales,

mais participent également très directement de la sécurisation de notre propre pays.

Une politique de défense appréhendée de façon moderne

Compte tenu de la nécessité de mettre en œuvre une stratégie de prévention et de stabilisation, le concept de défense doit être repensé. Dans un environnement qui se caractérise par un noyau stable en périphérie duquel tout n'est qu'instabilité, la notion de défense doit être appréhendée dans un sens global. Le concept de défense ne s'entend plus seulement au sens classique de la défense du territoire, mais également au sens de l'engagement en faveur d'opérations de stabilisation internationale et d'engagement à l'intérieur du pays. Les trois missions de l'armée (sécurisation et défense du territoire, engagements subsidiaires pour prévenir et combattre les dangers existants, participation aux opérations internationales de maintien de la paix et de pacifica-

tion) constituent les éléments d'un concept de défense appréhendé dans son contexte global. Il convient de procéder à l'évaluation continue de ces trois missions de l'armée et de les adapter aux menaces actuelles les plus vraisemblables.

II Les exigences politiques du PRD

1. Consolider l'armée à court terme

Mise en œuvre conséquente de la stratégie «sécurité par la coopération»

On ne peut prévenir efficacement les crises et les conflits qu'en conjuguant nos efforts au plan international. La stratégie de coopération, telle qu'elle a été esquissée dans le rapport sur la politique de sécurité de la Suisse (RAPOLSEC 2000) et telle qu'elle a été clairement approuvée par le peuple lors du vote de la loi sur Armée XXI, doit être mise en œuvre de manière conséquente. Cette notion de coopération englobe la coopération intérieure ainsi que la coopération avec d'autres Etats et organisations.

Actualisation périodique de la stratégie

L'actuel rapport sur la politique de sécurité, qui date de l'an 2000, demeure une base appropriée sur laquelle il convient de développer la politique suisse de sécurité. Les grandes lignes de l'analyse des risques telle qu'elle a été faite restent valables. Quelques corrections peuvent néanmoins être apportées.¹ C'est la raison pour laquelle le PRD demande que les bases de la politique de sécurité et de défense fassent l'objet d'un examen et d'une réévaluation périodique. Ces procédures passent par un dialogue sur la stratégie politique qu'il convient d'adopter. C'est grâce à ce travail qu'il sera possible d'élaborer et de concrétiser les nécessaires réformes à entreprendre sur le plan intérieur.²

¹ Lors de l'élaboration du rapport, on n'a ainsi pas pris en compte le fait que la menace liée au terrorisme pèse sur nous pour des années, et que des charges supplémentaires pèseront durablement sur le dispositif de sécurité. Par ailleurs, la politique de sécurité et de défense européenne s'est par exemple développée d'une façon plus dynamique que l'on pensait.

² Le contrôle régulier des bases conceptuelles fait également l'objet des propositions parlementaires suivantes émanant du groupe radical-libéral: Motion 05.3583 de Markus Hutter (http://www.parlament.ch/afs/data/d/gesch/2005/d_gesch_20053583.htm) et l'initiative parlementaire 05.436 de Didier Burkhalter

Conditions cadres financières

L'organisation de l'armée doit se faire en première ligne sur la base de critères liés à la politique de sécurité et de défense, et non pas procéder de réflexions dictées par les exigences de notre politique financière. L'armée doit disposer d'une stabilité financière et d'une sécurité en termes de planification. En conséquence, le PRD demande que Conseil fédéral propose à l'avenir aux Chambres les programmes d'armement sous forme de crédits cadres d'une durée de quatre ans. Ils devront se baser sur les critères de politique de défense et de sécurité tels qu'ils auront été redéfinis périodiquement. Par la suite, il conviendra de mettre à la disposition de l'armée une manne financière qui devrait atteindre une moyenne annuelle d'environ 4 milliards de francs suisses.

(http://www.parlament.ch/afs/data/d/gesch/2005/d_gesch_20050436.htm).

Missions de l'armée

L'armée doit évoluer pour devenir un instrument multifonctionnel au service de la politique de sécurité, capable de répondre dès aujourd'hui et dans un futur proche aux missions qui lui seront dévolues. L'armée ne peut ni ne doit toutefois devenir une « armée de deuxième classe ». Ceci passe par l'intégration du fait que les trois missions de l'armée telles qu'elles sont inscrites dans la Constitution doivent conserver la même importance fondamentale.³ Ceci exige à nouveau des mesures correspondantes, afin que les cadres et les équipes puissent tirer un avantage de leurs services de milice. Dans un environnement façonné par l'impossibilité de séparer la sécurité intérieure de la sécurité extérieure et par la nécessité de relever les défis civils et militaires, il n'est pas possible de procéder à une hiérarchie entre des mis-

³ Les trois missions de l'armée sont : 1) Sécurité du territoire et défense, 2) Sécurité des personnes, 3) Opération de pacification conformément à l'Art. 58 paragraphe 2 de la Constitution fédérale ainsi que l'art. 1 de la loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM).

sions supposées plus ou moins importantes.

Les risques et les dangers liés au spectre moderne des menaces qui pèsent sur nous ne représentent pas un phénomène isolé. Les conflits modernes sont des crises complexes, qui appellent l'engagement conjoint de forces de secours, de protection et de combat. A cet égard, nous continuerons d'avoir pour objectif de maintenir la violence au niveau le plus bas possible.

Tandis que, pour des raisons d'efficacité et d'économie, l'attention se concentrera prioritairement sur l'entraînement à la défense dynamique du territoire, l'infanterie devra quant à elle être en mesure de couvrir un large spectre de menaces. Elle devra pour ainsi dire être utilisable comme un «antibiotique à multiples fonctions» qui pourra être tout à la fois capable d'aider, de protéger et de combattre.

Maintenir et développer les compétences militaires

La fin de la confrontation militaire entre les blocs de l'Est et de l'Ouest ainsi que les évolutions intervenues depuis lors dans le domaine de la politique de sécurité n'ont rien changé à la nécessité de disposer d'une armée crédible et performante. En revanche, les exigences qui ont été fixées vis-à-vis de l'armée ont beaucoup évolué. L'armée doit rester en mesure de défendre militairement la Suisse et sa population en cas de danger et de garantir leur indépendance et leur sécurité (art. 2 et 58 alinéa 2 de la Constitution fédérale). En ce sens, la mission de défense et de sécurisation du territoire restent la raison d'être de l'armée.

Les opérations de défense classiques, répondant à une agression militaire, paraissent peu vraisemblables dans un futur proche. Aussi est-il justifié de réduire le nombre des unités affectées à la défense contre de telles attaques. La sécurité de la Suisse

n'aura pas à en pâtir. En revanche, la compétence militaire, et notamment celle qui consiste à mener un combat armé au niveau d'une brigade, doit être maintenue. Cette compétence en matière de défense doit être garantie par de petits noyaux d'hommes qui conservent cette compétence militaire et doivent par ailleurs continuer à la développer afin de pouvoir conduire une opération militaire moderne. Il incombera à ces hommes de gérer la montée en puissance de leur unité sur ce terrain.

Montée en puissance

La montée en puissance caractérise l'augmentation du potentiel de performance de l'armée dans les domaines du personnel, du matériel, de l'organisation, de la formation et de la doctrine. Il ne s'agit pas d'un processus unique et fini dans le temps, qui serait mis en œuvre à un instant donné. Il s'agit davantage d'un processus permanent grâce auquel le potentiel de performance de l'armée est adapté en continu et sur la base

d'une analyse des risques et des menaces. En conséquence, les programmes d'armement périodiques font partie intégrante de la montée en puissance.

Un concept de montée en puissance des armées ne doit pas concerner exclusivement les cas de défense classique, car d'autres formes de menaces (militaires ou non) doivent être prises en compte. Le PRD veut une armée capable de faire face convenablement à toutes les formes de menace connues. Dans le cas contraire, l'armée ne serait pas en mesure de remplir les missions qui lui sont dévolues par la Constitution. Ceci nécessite d'intégrer des variantes en matière de politique de sécurité et de défense de nature à être expliquées de façon crédible dans un concept de montée en puissance.

La montée en puissance doit se faire à partir d'un noyau. Il faut garantir que ce noyau puisse prioritairement se concentrer sur sa mission initiale (la défense et la sécurité dynamique du territoire). Ceci passe, premièrement, par

un rythme de formation régulier et intensif. Deuxièmement, le noyau de montée en puissance doit comporter tous les éléments nécessaires à dispenser un enseignement au niveau d'une brigade. Troisièmement, le noyau de montée en puissance doit être au bénéfice d'un équipement et d'un armement complet et d'un haut niveau technologique, dans les domaines de la mobilité comme dans ceux de la communication, du commandement et d'identification des objectifs. En conséquence, le PRD demande la création rapide d'un système de génie et de mines ainsi que de moyens modernes d'identification des objectifs (ISTAR, Information Surveillance, Target Acquisition, Reconnaissance) et d'information pour le commandement (capacité de mieux coordonner les opérations de direction).

Défense des personnes

L'une des trois missions dévolues à l'armée par le modèle défini dans le cadre d'Armée XXI concerne l'engagement subsidiaire dans la prévention et la lutte contre les menaces mettant la vie en danger. Cette mission comprend l'aide militaire en cas de catastrophe, l'engagement subsidiaire en vue de sécuriser une zone et le service de police de l'air. Le PRD estime qu'il serait opportun que l'armée apporte un soutien aux autorités civiles dans ces domaines. Les intempéries de 2005 ont montré une fois de plus clairement combien l'armée pouvait être utile en tant que « force de la première heure ». Les engagements subsidiaires en termes de sécurité (notamment la surveillance des ambassades) ont en revanche atteint au cours des dernières années une importance qui pose la question du dédommagement de l'armée et du rapport entre la formation et l'engagement. Le PRD est d'avis que ces engagements subsidiaires en fa-

veur de la sécurité ne doivent être envisagés que dans des cas exceptionnels, c'est-à-dire qu'ils doivent être limités dans le temps et restreints à la couverture de sommets. Ils devront prioritairement être confiés à des membres de la sécurité militaire, des appelés ou des militaires ayant opté pour un service long. Il incombe aux cantons d'augmenter les effectifs de leurs corps de police afin d'être en mesure de faire face de façon autonome aux missions de sécurité régulières telles la protection des ambassades. Toutes les aides volontaires ne rentrant pas dans le cadre des engagements subsidiaires dans le domaine de la sécurité ne font pas partie des missions de base de l'armée et doivent en conséquence être réduites au minimum.

Dans le domaine de l'aide militaire en cas de catastrophe, l'armée doit être capable de se mobiliser rapidement et les moyens nécessaires à cette mobilisation doivent être dégagés. Il serait d'autre part opportun de tester

l'introduction des formations d'alerte dont on dispose d'ores et déjà.

Formation

Pour pouvoir s'acquitter de ces missions, on ne pourra faire l'économie d'une formation crédible des grosses unités et des corps de troupes. Il convient donc d'accomplir régulièrement des exercices exigeants au niveau des corps de troupes et des brigades, voire de la région territoriale. A cette occasion, il convient de travailler de manière intensive à la collaboration avec les organisations civiles. La Suisse ne dispose pas de terrains militaires adéquats pour des exercices de défense plus ambitieux, impliquant la mise en œuvre de simulateurs et notamment de munitions de guerre. Les corps de troupe et les brigades doivent en conséquence avoir la possibilité d'aller s'entraîner régulièrement à l'étranger sur des terrains réservés à cet usage. Il convient à cet égard de se doter des bases légales nécessaires pour satisfaire à cette exigence.

Neutralité

La Suisse reste neutre, mais se concentre toutefois sur le droit de la neutralité. Si elle ne peut pas faire directement partie d'une alliance militaire, rien ne l'empêche en revanche, en termes de droit de la neutralité, d'inscrire son action dans une coopération globale en matière de politique de sécurité.

Forme de service

La forme que prend le service est définie par la mission de l'armée, qui est elle-même dictée par les objectifs de politique extérieure et de sécurité qui lui sont assignés. Les principes de milice et de service obligatoire doivent être conservés. On ne peut toutefois pas se contenter de les imposer. Il est nécessaire que ces principes bénéficient tous deux du soutien de la société et de l'économie. Le principe de l'égalité devant le service doit faire l'objet d'un débat circonstancié. Le service obligatoire ne peut être maintenu qu'à la seule condition que tous ceux qui

y sont astreints effectuent leur service. Dans ce contexte, il faudra être attentif à réduire au maximum le nombre de personnes qui dérogent à cette obligation.

Les problèmes médicaux ne doivent pas justifier une absence d'obligation à remplir vis-à-vis de l'armée, que ce soit vis-à-vis du service normal ou du service civil.

Partenariat pour la paix (PPP)

Les efforts dispensés par la Suisse dans le cadre du programme PPP doivent être encore intensifiés, ne serait-ce que pour rendre plus efficace la collaboration de notre armée avec les forces atlantiques européennes. La coopération que nous avons avec les Etats indépendants que sont la Suède, la Finlande et l'Autriche doit être approfondie.

2. Moderniser l'armée à moyen terme

Optimisation de la performance

La capacité de réaction et la capacité de résistance sont les valeurs principales permettant de définir le profil de l'armée. Le processus de modernisation de l'armée doit se faire dans le sens d'une amélioration continue de cette capacité de réaction et de résistance.

Modernisation de la milice

Les militaires ayant opté pour un service long occupent une position centrale dans l'organisation et le fonctionnement de l'armée. Grâce à leur disponibilité, ils permettent à l'armée de remplir ses missions en garantissant notamment sa capacité de réaction et de résistance. Depuis toujours, le service long occupe une place importante dans le système de milice, tant et si bien qu'il ne paraît pas opportun de les supprimer. Il permet de remplir des missions de

protection et de surveillance dévolues à des partenaires militaires autant que civils. Ils peuvent également s'engager dans des missions d'aide en cas de catastrophe.

Le nombre actuel de soldats en service long n'est pas suffisant pour couvrir les besoins dont on peut disposer rapidement. Le pourcentage de militaire en service long doit ainsi passer de 15 % à 30% maximum⁴. L'article 54a de la loi militaire, dans lequel le pourcentage est fixé à 15% par année de recrutement doit donc être modifié en conséquence. Le PRD souhaite de surcroît qu'ils accomplissent des missions de maintien de la paix s'ils en manifestent par eux-mêmes la volonté. Il convient également d'être attentif au fait que les contingents soient composés de gens d'âges et d'expériences différents. L'engagement dans des opérations de maintien de la paix serait tout d'abord de nature à augmenter les

⁴ Le groupe radical-libéral a déposé, le 20 mars 2006, une initiative parlementaire demandant que le nombre de services longs soit doublé. Ce texte peut être consulté sur le site http://www.parlament.ch/afs/data/d/gesch/2006/d_gesch_20060405.htm.

capacités de la Suisse dans ce domaine. Par ailleurs, il permettrait de renforcer l'attrait de l'armée.

Personnel militaire de carrière

Une armée moderne et multifonctionnelle doit pouvoir disposer d'un corps d'officiers et de sous-officiers de carrière formé de façon professionnelle. Il convient de donner au personnel professionnel des conditions attractives et de les engager efficacement dans une carrière. Ils doivent bénéficier d'une formation scientifique d'un bon niveau par rapport à ce qui a cours au plan international.

Coopération nationale en matière de sécurité

L'objectif de la coopération nationale en matière de sécurité est de garantir la sécurité de notre pays. L'engagement des moyens pour atteindre cet objectif doit être adapté au développement des menaces. Ceci peut signifier que des effectifs policiers supplémentaires peuvent être

engagés, mais aussi des effectifs militaires supplémentaires. Pour autant que la menace le permette, il convient d'éviter d'assigner à l'armée à des missions de sécurité.

La coopération nationale en matière de sécurité entre la Confédération et les cantons ainsi qu'entre les autorités civiles et militaires doit être développée et améliorée. La répartition des tâches et les bases de la collaboration entre les différents instruments de la sécurité doivent être définies dans le cadre d'une stratégie globale de sécurité intérieure. La responsabilité du commandement incombe aux autorités civiles.

Augmentation de l'efficacité

Pour s'acquitter de ses missions, l'armée doit être dotée à moyen terme d'un financement suffisant (environ 4 milliards de francs par an). Il convient de prendre toutes les mesures allant dans le sens de l'augmentation de l'efficacité et d'identifier les secteurs dans lesquels il

est possible de réaliser des économies. Il s'agit notamment d'améliorer le rapport entre les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Le PRD demande qu'à l'avenir, les réservistes ne bénéficient plus d'un équipement complet (renoncement à l'équipement du corps). Il faudra renoncer à acheter coûte que coûte du matériel helvétique.

Opérations militaires de maintien de la paix

- **Définition des domaines d'intérêts stratégiques:** Nous constatons que dans le domaine de la politique extérieure et de la politique de sécurité suisse nous ne disposons pas d'une définition de la notion de domaines d'intérêts stratégiques. Le PRD demande que, en regard des opérations de maintien de la paix réalisées par les forces militaires, soit élaborée une stratégie qui soit validée politiquement. Elle devra comporter une définition des intérêts stra-

tégiques de la Suisse, prendre en considération les impératifs de notre politique extérieure, politique de développement, politique de sécurité et politique migratoire, et devra permettre une meilleure définition des mesures civiles et militaires à prendre dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

- **Développement ciblé des capacités:** La stratégie doit passer par un développement qualitatif et quantitatif de nos capacités militaires et de notre capacité à participer à des opérations de maintien de la paix. La Suisse devrait être en mesure d'engager en permanence un minimum de 500 hommes à l'étranger. Cet engagement militaire ne doit pas cesser de croître et doit pouvoir s'étendre vers l'engagement à l'étranger de pays comparables à la Suisse (Finlande, Irlande, Autriche, Suède). Pour procéder

à ce développement ciblé des dites capacités, la Suisse aura besoin de se doter d'outils de recrutement (prise en compte du service obligatoire, système attractif, possibilité de grader, formation, certification, mise en place de bourses de jobs, coopération avec les milieux économiques etc.)

- **Accroissement de la marge de manœuvre:** Les troupes de pacification doivent être mobilisables rapidement afin de pouvoir apporter une contribution efficace à la stabilisation au sein d'une région en crise. Le partage des compétences entre le Conseil fédéral et le Parlement, tel qu'il est prévu à l'article 66b de la loi militaire, doit en conséquence être considéré comme inopportun. Le PRD souhaite que les compétences du Conseil fédéral en la matière soient élargies. Ainsi le Conseil fédéral doit-il pouvoir augmenter les

moyens ou décider de prolonger l'engagement dès lors que le Parlement s'est prononcé favorablement en faveur d'une opération de pacification.⁵

- **Accroissement de l'attractivité des opérations de pacification:** Pour ce qui est des *miliciens*, l'engagement dans le cadre d'opération de pacification, y compris dans le cadre d'accords liés aux contrats de travail, doit être pris en compte dans le service obligatoire, en ce sens que ces engagements contribuent également à la défense telle qu'elle s'entend dans son acception moderne. En ce qui concerne les *militaires de carrière*, l'engagement à l'étranger doit constituer un élément obligatoire du curriculum vitae et doit également constituer un facteur

⁵ Le groupe radical-libéral a déposé une motion, le 1er mars 2005, dans laquelle il demande que le Conseil fédéral puisse jouir d'une marge de manœuvre plus grande en matière d'engagement de l'armée à l'étranger. Le texte de la proposition est consultable sur http://search.parlament.ch/cv-geschaefte?gesch_id=20053019.

important dans leurs carrières. Enfin, les personnes ayant opté pour un *service long* doivent pouvoir être mobilisées pour des opérations à l'étranger. Lorsque c'est possible, il convient de tenir compte d'un tel engagement dès le recrutement et de le faire figurer dans le cursus de formation.

- **Capacités dans le domaine du transport aérien et compatibilité:** En regard du développement des capacités militaires de pacification tel qu'envisagé par le Conseil fédéral et tel que réclamé par le PRD, on ne pourra faire l'économie de capacités de transports adaptées. La mise en œuvre crédible de la stratégie « sécurité par la coopération » exige de la Suisse qu'elle soit en mesure de déplacer ses contingents de troupes, de les approvisionner régulièrement voire de les évacuer en cas de danger. D'une manière générale, il convient

d'être vigilant par rapport au fait que le matériel militaire moderne dont nous nous dotons soit compatible avec celui de nos partenaires européens environnants afin que notre engagement dans le domaine de la pacification puisse se faire dans une collaboration effective, efficace et économique.

Partenariats public privé

Les partenariats entre l'armée et l'économie (partenariats public privé) doivent être développés. Ils permettent de réaliser des économies et peuvent se révéler bénéfiques pour les deux partenaires. Ils doivent avant tout concerner la logistique (par exemple : gestion de l'habillement, des véhicules).

3. Continuer à développer l'armée sur le long terme

Développement de notre force de frappe

Notre force de frappe n'a plus uniquement pour vocation, dans l'environnement qui est le nôtre, de servir à la défense du territoire. Son engagement dans des opérations internationales de pacification est devenu l'une des missions importantes et constantes des armées. De nombreux Etats engagent des forces civiles et militaires afin de réagir lorsque des crises menacent ou qu'elles viennent de se déclarer. Ainsi, le spectre des missions assignées aux forces de frappe s'en trouve-t-il élargi. La Suisse doit relever ce défi et consentir, dans son propre intérêt, tous les efforts nécessaires allant dans ce sens. En cela, Armée XXI ne constitue pas un aboutissement mais seulement l'une des étapes d'un processus de transformation. Les réformes devront donc se poursuivre. Comme en

matière de politique économique, notre politique de défense doit sans cesse se fixer de nouveaux défis. Les réflexions doivent se faire par rapport aux missions qu'elle doit remplir et non pas d'abord par rapport à la marge de manœuvre financière dont dispose l'armée. Les contingences financières doivent quant à elles être définies par rapport aux missions. Si des économies doivent être réalisées sur cette ligne budgétaire, il conviendra de préciser clairement quelles missions ne pourront plus être remplies.

Coopération internationale dans le domaine de la défense

Mener une politique de défense isolée n'est pas approprié à la situation. Ce n'est pas non une solution d'avenir. Par ailleurs, personne ne pourrait l'assumer financièrement⁶. Aussi est-il nécessaire, dans ce domaine, de travailler en coopération. Pour cela, il convient de définir avec nos voisins les contours de cette collaboration et de créer les

⁶ La coopération internationale en matière de défense est prévue par ALB XXI.

conditions pour qu'elle soit optimale. L'exemple des pays scandinaves et de l'Autriche montre clairement qu'une coopération allant au-delà de ce qu'est la nôtre aujourd'hui est possible, sans qu'elle ne génère de problème. L'autonomie en matière de politique de sécurité et de politique militaire est en revanche illusoire.

A moyen terme, pour des questions juridiques liées à la neutralité, une adhésion de la Suisse à l'OTAN n'est pas envisageable. On peut en revanche aspirer à une collaboration accrue dans le cadre des PPP ainsi qu'à une collaboration systématique dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense.

Politique européenne de sécurité et de défense

Pour des raisons de politique de sécurité et de défense, mais aussi pour autant de raisons financières, il est nécessaire de développer une plus grande collaboration avec l'UE dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense. Il s'agit d'un ter-

rain politique qui fait l'objet d'une réglementation intergouvernementale et où il ne sera jamais question, dans un avenir proche, de communautarisation (comme dans le domaine du marché intérieur européen). Les Etats conservent leur souveraineté et c'est le Conseil (et non la commission) qui, en tant qu'instance décisionnaire, doit opérer des choix, et ce à l'unanimité de ses membres. Ceci ouvre à la Suisse la possibilité d'y participer. Sa souveraineté y serait préservée, en ce sens qu'elle pourrait décider de sa volonté de participer ou non à chacune des opérations (comme c'est le cas dans le cadre de la participation de la Suisse à la carte dans le cadre du partenariat pour la paix (PPP)). Un traité cadre avec l'UE constituerait une solution appropriée et porteuse de davantage de promesses pour pouvoir systématiser la collaboration dans les domaines civil et militaire, la structurer et l'asseoir sur des bases juridiques solides⁷. Un tel traité permet-

⁷ Le groupe radical-libéral a déposé une interpellation le 9 juin 2006 afin que soit rédigé un accord cadre avec l'UE. Le texte de cette proposition est

trait en outre à la Suisse de participer en tant qu'observateur aux mécanismes et institutions de la politique européenne de sécurité et de défense. Politique dont elle est à ce jour totalement exclue. Ceci ne nous permettrait certes pas d'être co-gestionnaires, mais nous pourrions avoir accès à des informations essentielles dans le domaine de la politique de sécurité. Dans ce contexte, il apparaît de toute première importance que nous puissions jouir de l'extension de notre statut d'observateur au sein de l'agence de défense européenne (recherche, achat, équipement).

Politique d'armement

La rénovation matérielle de l'armée doit s'adapter au spectre des risques qui évolue afin de pouvoir faire face aux engagements probables (pacification, défense des personnes, protection du territoire) tout en conservant sa capacité à se défendre. Tant que ceci ne revêt pas un carac-

tère d'urgence, il convient de renoncer à équiper toutes les formations de moyens couvrant l'ensemble du territoire. Malgré sa forte dépendance vis-à-vis de l'étranger dans le domaine de l'armement, la Suisse dispose d'une industrie nationale performante. Notre tissu industriel doit être concurrentiel afin qu'il puisse faire profiter notre armée de ses performances. Compte tenu de l'étroitesse du marché intérieur, les exportations jouent un rôle central pour notre industrie d'armement. C'est pourquoi il convient de créer le cadre permettant à nos principales entreprises de se positionner au sein de la concurrence internationale en se montrant capables de s'adapter aux réalités stratégiques qui évoluent. Le PRD souhaite que la Suisse se ménage des possibilités de coopération dans le domaine de l'armement. Parallèlement au principe de montée en puissance, la Confédération est invitée, dans le cadre de sa politique d'armement en général, à faire connaî-

tre ses besoins et ses attentes à l'endroit de l'économie: définition des compétences centrales dont il convient garantir qu'on peut les trouver dans notre pays, contributions de l'industrie que l'on attend pour être capable d'assurer la montée en puissance.

Pacification militaire

- **Développement qualitatif:** Dans le cadre de ses engagements dans des opérations de pacification, l'armée doit être en mesure de remplir un large spectre d'activité. Il s'agit notamment pour elle de développer son offre dans le domaine des «High Value Assets», dans le transport aérien, le commandement/la communication, la police militaire, la médecine et la logistique.
- **Elargissement géographique:** Le périmètre géographique dans lequel l'armée est susceptible d'être engagée dans le cadre de la prévention de

conflits ou la pacification de régions en crise est défini par les intérêts de la Suisse en matière de politique de sécurité extérieure. Si un engagement sert ces intérêts et intervient comme une contribution de la Suisse apportée à la communauté internationale, il faut de prendre en compte le degré des risques encourus par les personnes engagées et les unités. Il convient de communiquer de façon claire et transparente sur les raisons justifiant un engagement et les risques qui en découlent.

III Conclusions

1) Redéfinir les principes de la politique de sécurité:

Le PRD demande que les principes de notre politique de défense et de sécurité fassent l'objet d'une réévaluation et d'un contrôle périodique.

2) Une politique de défense appréhendée de façon moderne:

Dans un environnement qui se caractérise par un noyau stable en périphérie duquel tout n'est qu'instabilité, la défense doit être appréhendée dans sa globalité. Les trois missions de l'armée doivent être considérées comme les éléments d'un concept de défense global. Ces trois missions sont complémentaires, de sorte qu'il ne peut s'agir de les opposer les unes aux autres.

3) Développement des forces de frappe:

Dans l'environnement qui est le nôtre, les forces de frappe n'ont plus comme vocation primaire la défense du territoire. De nombreux Etats engagent des moyens civils et militaires afin de faire face aux crises qui se sont déclarées ou qui menacent

d'éclater. Ceci participe de l'élargissement du spectre des missions. La Suisse doit être en mesure de relever ce défi et consentir dans son propre intérêt les efforts nécessaires. Le PRD estime que l'on doit donner à l'armée les moyens d'assumer les diverses missions qu'elle pourrait être amenée à remplir dans le cadre d'une politique de sécurité appréhendée dans un contexte global. Cette adaptation doit se faire dans le cadre d'un processus qui doit se dérouler étape par étape.

4) Stabilité financière et sécurité en terme de planification:

Le PRD demande que l'armée puisse bénéficier d'une manne financière d'environ 4 milliards de francs. Nous sommes d'avis qu'à l'avenir, les programmes d'armement devront prendre la forme de crédits cadres de quatre ans.

5) Mettre en œuvre de façon conséquente une stratégie de coopération:

Le PRD s'engage en faveur d'une mise en œuvre conséquente de la stratégie «sécurité par la coopération». Dans ce

contexte, le PRD demande que l'on augmente nos capacités dans le domaine du transport aérien. La mise en œuvre crédible de la stratégie de coopération passe par le fait que la Suisse soit en mesure de déplacer ses contingents de troupes, de les approvisionner régulièrement et, le cas échéant, de procéder à leur évacuation.

6) Augmentation du nombre des volontaires pour un service long:

le processus de modernisation de l'armée doit permettre d'optimiser les capacités de réaction et de résistance de l'armée. Le PRD demande que le pourcentage de service long soit porté de 15% à 30% maximum.

7) Maintien et accroissement des compétences militaires:

Le PRD demande que les compétences militaires permettant de mener une opération de défense moderne soient maintenues et accrues.

8) Montée en puissance:

Le concept de montée en puissance s'inscrit dans un processus permanent grâce

auquel le potentiel d'action de l'armée est adapté à l'analyse actuelle des risques. Le PRD appelle de ses vœux une armée susceptible de pouvoir répondre à toutes les formes de menaces connues. Ceci exige que nous soyons à même de concevoir des variantes dans le domaine de la politique de sécurité, lesquelles doivent être exposées de façon crédible dans un concept de montée en puissance.

9) Améliorer la coopération nationale en matière de sécurité:

La coopération nationale en matière de sécurité entre la Confédération et les cantons ainsi qu'entre les autorités civiles et militaires doit être poursuivie et améliorée.

10) Moyens liés aux missions subsidiaires:

le PRD demande que l'armée ne soit mobilisée sur des missions de sécurité subsidiaires que sur des périodes limitées dans le temps et pour la couverture de sommets. La sécurité militaire ne saurait en pâtir. Avec leurs moyens financiers, les cantons sont tenus de doter leurs corps de

police des effectifs nécessaires pour faire face de manière autonome aux missions de sécurité qui leur incombent, comme par exemple la protection des ambassades. En cas d'engagement exceptionnel des forces armées liés à des catastrophes, des modèles de mobilisation doivent être testés.

11) Coopération internationale: Il convient de développer une collaboration plus approfondie dans le cadre du partenariat pour la paix ainsi qu'une collaboration systématique dans le cadre de la Commission européenne de sécurité et de défense afin de systématiser, de structurer et d'asseoir sur de solides bases juridiques la collaboration dans les domaines civil et militaire.

12) Opérations militaires de pacification: Le PRD demande que les capacités militaires dédiées aux opérations de pacification soit développées de manière quantitative et qualitative. Le périmètre des territoires sur lesquels de telles opérations sont susceptibles d'être engagées doit être défini en re-

gard des intérêts de notre politique de sécurité extérieure. La marge de manœuvre du Conseil fédéral en matière d'engagement de troupes doit être étendue et il faut accroître l'attractivité de ces missions.

13) Politique d'armement: Le PRD se prononce en faveur d'une base industrielle performante et concurrentielle dans le domaine de l'armement. Il convient de créer un cadre industriel permettant à des entreprises actives dans ce domaine de résister à la concurrence internationale. Le PRD estime qu'il faut optimiser les possibilités de coopération internationale dans ce domaine

14) Partenariat public privé: Le PRD demande que des partenariats entre l'armée et l'économie soient développés de manière ciblée y compris dans le domaine de la politique de sécurité.